

## FORMATION PARCOURS SANS COUTURE VERS L'EMPLOI EN ENTREPRISE DU PAYSAGE

### Objectifs

Proposer aux bénéficiaires du RSA un parcours de formation individualisé leur permettant de sécuriser des emplois durables en espaces verts.

### Durée

- Recrutement : de novembre 2024 à janvier 2025
- Formation du 30 janvier au 30 avril 2025 (392 heures en centre et 49h en entreprise)
- Emploi aidé en collectivité et poursuite de formation en espaces verts : de mai 2025 à avril 2026

### Conditions d'inscription & pré requis

Bénéficiaires du RSA suivis dans le cadre d'un accompagnement socio professionnel ayant un projet d'emploi en espaces verts, paysagisme et fleurissement, entretien des berges, entretien des espaces publics et espaces protégés.

Inscription toute au long de l'année.

### Coût de la formation et financement

Coût de la formation : gratuite pour le stagiaire

Possibilités de rémunération et de financement selon le statut



Taux de réussite 2022 100 %  
Taux de satisfaction 2022 100 %

FPSC

### Débouchés et poursuites professionnelles

La formation permet au candidat de se professionnaliser à l'emploi en espaces verts sur des compétences attendues des collectivités et des entreprises et de se qualifier en validant des unités capitalisables du BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage



Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr)

CFPPA d'Obernai

44 bd de l'Europe

CS 50203 - 67212 Obernai Cedex

03 88 49 99 29

[www.cfppaobernai67.com/](http://www.cfppaobernai67.com/)

## Formation et contenu

- Travailler en sécurité : SST / Certiphyto Opérateur en collectivité territorial
- Préparation et passage du CACES R482
- Formation théorique et pratique en entretien et fleurissement sur plateaux techniques et mini chantiers dans les communes d'accueil
- Préparation au passage de Unités capitalisables UCP 2 « Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés » et une partie de l'UCP 3 «Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers» du BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage
- Accompagnement à la recherche d'un emploi en entreprise du paysage (mise à jour du CV)/Travail sur la confiance en soi...
- Passage en jury de validation des unités capitalisables préparées

**Evaluation** : Evaluations des blocs de compétences par entretien d'explicitation en situation de travail. Validation du certificat SST à l'issue des 14h de formation.

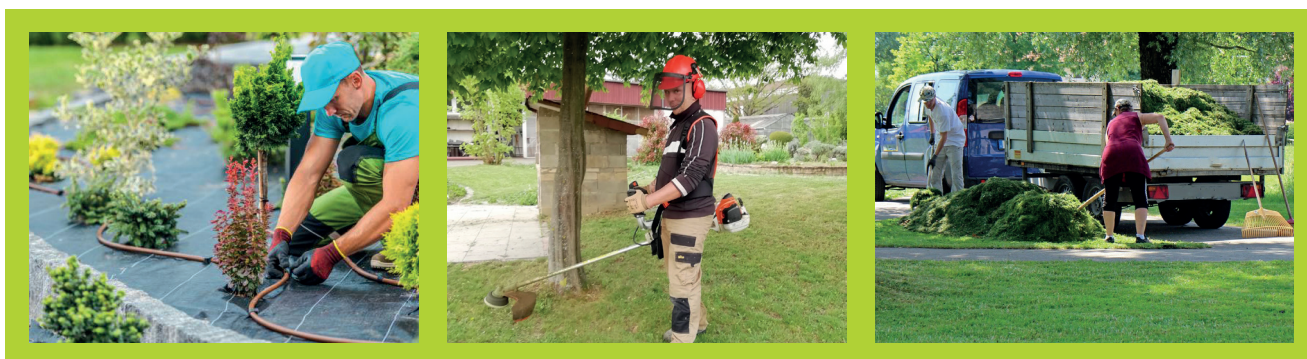
**Suivi des parcours** : Information collective, entretien individuel, positionnement et prise en compte de leur expérience en espaces verts et conduite d'engin.

**Modalités pédagogiques** : Formation alliant théorie et pratique (dans les communes du canton) permettant de développer les compétences professionnelles du stagiaire.

**Personnes en situation de handicap** : Les équipes du CFPPA sont mobilisées pour accueillir les apprenants en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté et personnalisé afin de favoriser leurs parcours de formation (locaux adaptés, évaluation des besoins et compétences de l'apprenant, adaptation éventuelle du projet de formation).

## Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).



Mise à jour : 8 novembre 2024

Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr)